



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 janvier 2009
Français
Original : espagnol

Lettre datée du 5 janvier 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de m'adresser à vous au sujet de la gravité de la situation dans la bande de Gaza.

Les membres du Mouvement des pays non alignés suivent avec une grande inquiétude l'évolution des événements sur le terrain et condamnent énergiquement l'agression militaire menée dans la bande de Gaza par Israël, Puissance occupante.

Au mépris flagrant des appels à l'arrêt des activités militaires lancés par la communauté internationale et des efforts diplomatiques en cours pour résoudre la crise, Israël a franchi une étape supplémentaire dans l'escalade militaire en lançant une offensive terrestre à Gaza.

Ces activités militaires ont déjà fait des milliers de morts ou de blessés parmi les civils innocents, dont un grand nombre d'enfants palestiniens.

Je dois vous faire part de la profonde déception du Mouvement face à l'incapacité actuelle du Conseil de sécurité à s'acquitter de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Alors qu'une semaine s'est déjà écoulée depuis le début de ces attaques militaires soutenues, le Conseil n'a encore adopté aucune mesure concrète pour mettre un terme à l'agression.

Au nom du Mouvement des pays non alignés, nous demandons au Conseil de sécurité d'agir de toute urgence pour mettre fin à cette situation grave.

Je vous fais tenir ci-joint une copie de la Déclaration adoptée par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés à propos de l'escalade dans l'agression militaire d'Israël contre la bande de Gaza (voir annexe).

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés
(Signé) Abelardo **Moreno Fernández**



**Annexe à la lettre datée du 5 janvier 2009
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés condamne fermement l'escalade dans l'agression militaire menée par Israël, Puissance occupante, dans la bande de Gaza. Le Mouvement des pays non alignés est profondément préoccupé par l'invasion terrestre de Gaza par Israël, au mépris flagrant des appels lancés par la communauté internationale en faveur de la cessation des activités militaires et des efforts diplomatiques entrepris pour résoudre la crise actuelle, et condamne cette invasion.

Le Mouvement des pays non alignés déplore profondément les pertes en vies humaines provoquées par les attaques militaires que mène actuellement Israël dans la bande de Gaza, qui ont causé la mort de plus de 460 civils palestiniens, dont plusieurs enfants, et blessé plus de 2 500 autres civils, ainsi que les destructions massives de biens et d'infrastructures dans la bande de Gaza.

Le Mouvement des pays non alignés répète que cette inacceptable agression militaire israélienne contre la population civile palestinienne de la bande de Gaza constitue une grave violation du droit international, y compris du droit humanitaire et des droits de l'homme, alimente le cycle de la violence et menace la paix et la sécurité ainsi que le fragile processus de paix entre les deux parties.

Il demande la cessation immédiate de toutes les activités militaires et l'application immédiate d'un cessez-le-feu général. Il faut qu'Israël cesse immédiatement toute attaque militaire et respecte scrupuleusement toutes les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Puissance occupante. À cet égard, le Mouvement exhorte Israël à respecter sans conditions les obligations qui lui incombent en vertu du droit international, en particulier les dispositions de la quatrième Convention de Genève, en date du 12 août 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Face aux bombardements aveugles qui touchent la population civile, notamment les femmes et les enfants, et à la crise humanitaire grave que connaît Gaza, le Mouvement des pays non alignés demande aussi la fourniture immédiate d'une protection à la population civile palestinienne dans la bande de Gaza, conformément aux dispositions pertinentes du droit international humanitaire.

Le Mouvement se déclare gravement préoccupé par l'aggravation de la crise humanitaire que connaît la population civile palestinienne en raison des actions militaires menées actuellement par Israël, le maintien du bouclage de tous les passages frontaliers, l'interdiction d'accès à l'aide humanitaire, y compris la nourriture et les médicaments, et la réduction de l'approvisionnement en carburant et en électricité de la bande de Gaza.

Dans ce contexte, il exhorte Israël à mettre fin au châtement collectif imposé au peuple palestinien et à autoriser l'ouverture immédiate et durable des postes frontière de la bande de Gaza, pour permettre le libre accès de l'aide humanitaire et d'autres fournitures et biens essentiels, et faciliter le passage des personnes à l'entrée et à la sortie de la bande de Gaza.

Face à la gravité de la crise actuelle, le Mouvement des pays non alignés est profondément déçu par l'incapacité du Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Plus d'une semaine après le début des attaques militaires incessantes qui touchent lourdement la population civile, et en dépit de l'instabilité et des tensions accrues dans la région, le Conseil reste incapable de prendre la moindre mesure concrète pour mettre fin à l'agression. Une fois encore, le Mouvement demande au Conseil de sécurité d'agir de toute urgence pour trouver une issue à cette grave situation.

Le Mouvement souligne qu'il faut des efforts coordonnés et plus soutenus de la communauté internationale pour mettre fin à cette crise et déployer tous les efforts nécessaires pour appuyer et promouvoir le processus de paix afin de garantir le respect du droit international, y compris le droit international humanitaire et les droits de l'homme, clef d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien et du conflit israélo-arabe dans son ensemble, seule manière de garantir une paix durable dans la région.

Convaincu qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit, le Mouvement réaffirme son attachement à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien et au droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la souveraineté dans son État indépendant de Palestine, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

New York, le 5 janvier 2009